



DIRECTION GÉNÉRALE  
des  
RELATIONS CULTURELLES  
ENSEIGNEMENT ET ŒUVRES

ANNÉE SCOLAIRE 1958-1959 1959-1960 - 1960-61

Établissement : Institut Français d'Athènes

NOM et prénoms : DJELEPAS CHANTRET *Madeleine Victoire*  
(Pour les femmes mariées, ajouter le nom de jeune fille.)

Née le 24 Mai 1895, à Tourcoing (Nord)

Nationalité (indiquer le mode d'acquisition, en cas de naturalisation, donner la référence de l'acte administratif qui a permis de l'obtenir) : française

Situation de famille : mariée

Nom du conjoint : DJELEPAS ALKI Nationalité : grecque Profession : architecte

Date du mariage : Septembre 1937

Le conjoint réside-t-il de façon continue dans le pays d'exercice du professeur ? est arrivé pour la 1<sup>re</sup> fois en France au mois de 1938

PRÉNOMS DES ENFANTS	DATE DE NAISSANCE	NATIONALITÉ	NATURE DES ÉTUDES SUIVIES si l'enfant est toujours à charge	LIEU DE RÉSIDENCE
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/
/	/	/	/	/

Autres personnes à charge : \_\_\_\_\_  
(indiquer le lien de parenté.)

Titres universitaires, date et lieu de leur obtention :

— Les professeurs qui ne sont ni agrégés ni professeurs certifiés ou licenciés titulaires des cadres de l'Éducation Nationale devront indiquer la nature de leur licence (licence d'enseignement ou non) ainsi que le détail des certificats qui la composent.

— Indiquer également si l'intéressé est ancien élève d'une École normale ou d'un grand Établissement d'enseignement :

Certificat d'études Secondaires Tourcoing *Juillet* 1913

N.-B. — Les professeurs sont personnellement intéressés à remplir **intégralement** chaque année la feuille de notes qui les concerne et à fournir les indications exactes et détaillées qui seront toujours consultées à l'occasion des diverses propositions dont ils pourront faire l'objet.

Il est demandé aux professeurs qui remplissent le présent modèle de notice individuelle pour la première fois d'apposer une photographie d'identité dans le cadre situé en haut et à droite de cette page.

Situation dans le cadre métropolitain [indiquer avec précision le grade (instituteur du département de professeur licencié, professeur agrégé, etc.), le cadre, la catégorie, la classe, la date d'effet de la dernière promotion] :

Surveillante générale 1<sup>er</sup> ordre - 8<sup>e</sup> échelon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1951.  
 11<sup>e</sup> nouvel échelon avec une ancienneté de 10 ans le mois au 1<sup>er</sup> Mai 1961

Distinctions honorifiques : O. A. Juillet 1935 (indiquer la date de la promotion.)

Récompenses honorifiques (instituteurs seulement) : (indiquer la date d'obtention de la récompense.)

Postes successivement occupés dans la métropole (faire un bref résumé) :

Maitre d'Internat à Bethune Oct 1913 à juin 1914 - à Arras Juin 1914 à décembre 1915 -  
 Professeur adjoint - à Lille Janv 1920 Oct 1927 - à St Cloud Oct 1927 à Janvier 1929 -  
 à Paris Lycée Molière Janvier 1929 à Octobre 1938.

Postes successivement occupés à l'étranger (faire figurer le poste actuellement occupé dans ce relevé) :

LIEU D'EXERCICE	FONCTIONS	DU	AU
<del>Prof. adjoint détaché à</del> Athènes Oct 1938	Professeur	Oct 1938	Oct. 1946
id.	directrice annexes du Pirée	Oct 1946	Oct 1947
id.	directrice annexes de Patissa	Oct 1947	

Détail des enseignements donnés dans le poste occupé actuellement :

Service hebdomadaire.	Classe de	Nombre des élèves.	Nombre des heures de service	Matières																
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
	Directrice	1130																		

~~272 heures~~  
 au moins 48

Date, lieu des trois dernières inspections générales et nom des inspecteurs généraux les ayant effectuées :

4 Mai 1950. à Athènes P. Clarac  
Mars 1953 à Paris A. Cart  
Avril 1957 à Bizos

Langues étrangères pratiquées :

Activités personnelles, travaux publications (les professeurs ayant déjà rempli une notice individuelle peuvent, s'ils ont à leur actif des publications nombreuses, se limiter aux publications de l'année en cours) :

Conditions de traitement :

L'intéressé bénéficie-t-il des dispositions du décret du 5 mai 1950 ? oui

Dans l'affirmative, indiquer le traitement mensuel. Préciser au besoin la participation locale :

L'intéressé déclare ne percevoir par ailleurs aucune rémunération, pension ou avoir obtenu l'autorisation prévue à l'article 14 du décret du 5 mai 1950.

(Rayer la mention inutile.)

Dans la négative, indiquer le traitement annuel :

Montant annuel de l'impôt auquel est astreint l'intéressé dans le pays où il exerce :

Services militaires et services dans la Résistance :

Décorations à titre militaire :

Adresse et numéro de téléphone :

En France :

~~23 rue Douay Chambet Palais Solier 19 Bd Garibaldi Nice~~

A l'étranger :

23 rue Panayotara Athènes Grèce Tel: 565.027.

Numéro du compte courant postal ou bancaire (en France) :

Credit Lyonnais - Service des accrédités  
19 Bd des Halles Paris V. 004. 282.00.

Vœux du fonctionnaire :

Fait à Nîmes, le

Appréciations des Chefs hiérarchiques :

L'intéressé bénéficie de il des dispositions du décret du 5 Mai 1950  
relatif aux frais de l'échange sur

Traitement annuel - 1.919,74 N.F.

Mois 1962-1963, pension soumise aux règles du cumul et s'élevant à 18.331 frs  
par an + un traitement de par an

Fait à \_\_\_\_\_, le